



# FRANCE

## Polémique sur la liberté de recrutement des enseignants

**La « vraie autonomie des universités », telle que l'envisage Emmanuel Macron, jette le trouble au sein des syndicats.**

C'est une mesure d'apparence technique, qui n'est encore discutée qu'entre spécialistes, mais qui pourrait provoquer « un mur d'opposition », prévient le secrétaire général de l'Unsa Sup Recherche, Stéphane Leymarie. Dans son programme, Emmanuel Macron dit vouloir donner aux universités et aux grandes écoles « la liberté de recruter [elles-mêmes] leurs enseignants-chercheurs suivant les standards internationaux de qualité et d'indépendance ». Avant de pouvoir enseigner, les titulaires d'un doctorat doivent aujourd'hui être « qualifiés » par une instance nationale, le Conseil national des universités (CNU).

Interrogé mi-mars, à l'université de Lille-II, sur sa volonté de « supprimer le CNU », le candidat d'En marche est allé plus loin que ce qui est écrit dans son projet : « Cette procédure empêche une vraie autonomie pédagogique, a-t-il lancé. Vous avez besoin de pouvoir recruter des universitaires qui adhèrent à votre projet pédagogique, et pas à ce que le CNU va vous dire. Son rythme et ses règles ne sont plus adaptés à la vie universitaire actuelle et à la vraie concurrence internationale. » Emmanuel Macron promet « un cadre qui sera défini pour tous », assure que « des titres minimaux seront évidemment

requis », tout en disant n'avoir « pas besoin du CNU pour le faire ». Et d'ajouter : « Je ne veux plus qu'il y ait des instances à Paris qui décident pour toutes les universités de France, avec des règles pas toujours très claires. Je crois à la vraie autonomie des universités. »

Certaines universités, qui veulent attirer des enseignants étrangers, voient la mesure d'un bon œil, jugeant qu'elle leur facilitera la tâche. Mais les syndicats s'inquiètent. « Ceux qui pensent qu'on peut réformer l'enseignement supérieur et la recherche en les brutalisant se trompent », réplique Stéphane Leymarie. « Nous sommes formellement opposés à cette proposition qui tendrait à privilégier localisme et clientélisme », renchérit Hervé Christofol, secrétaire général du Snesup-FSU, le principal syndicat de l'enseignement supérieur. Les défenseurs du

**« Ceux qui pensent qu'on peut réformer l'enseignement supérieur et la recherche en les brutalisant se trompent. »**

**STÉPHANE LEYMARIE**  
Secrétaire général de l'Unsa  
Sup Recherche

CNU érigent cette instance nationale en « filtre contre le recrutement d'enseignants médiocres qui serait fait entre copains, localement ».

### « Des garanties »

Ce qui fait bondir cet ancien président d'université : « C'est troublant d'avoir une instance qui se substitue aux universités, comme si ces dernières n'étaient pas capables de se prémunir contre le recrutement d'enseignants médiocres. » C'est tout le propos d'Emmanuel Macron : « Le président d'université sait mieux que quiconque quel est le bon professeur pour ses étudiants, il ne va pas recruter un "pas bon" du coin, d'autant qu'on mettra en place des garanties », a-t-il promis.

Au Sgen-CFDT, la secrétaire fédérale Christine Barralis perçoit un autre risque : « Le CNU évalue et gère les carrières des enseignants-chercheurs. Ce n'est pas forcément négatif qu'une partie des carrières soit traitée localement, mais il faut un équilibre entre le local et le national, prévient-elle. Et avoir en tête que les établissements ne sont pas forcément capables d'assumer ce que fait le CNU. »

« Ce sera mieux pour les enseignants, vous verrez... » assurait Emmanuel Macron, à Lille. Les syndicats, eux, rappellent qu'en 2013, un amendement à la loi Fioraso sur la qualification des enseignants-chercheurs avait provoqué une levée de boucliers. Une pétition avait alors recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures en 48 heures. — M.-C. C.